

Formalités d'entrée au CANADA

Depuis le 15 Mars 2016 les voyageurs étrangers dispensés de visa qui prennent un vol à destination du Canada devront **obligatoirement** obtenir **une Autorisation de Voyage Électronique (AVE)**.

Les demandeurs d'une AVE doivent avoir un **passport valide pour les dates du voyage, une adresse e-mail et une carte de crédit** afin de remplir le formulaire en ligne. Une demande d'AVE vous coûtera 7\$ CAD par personne. La demande sera normalement approuvée en quelques minutes et vous recevrez un e-mail de confirmation de la demande. **Toutefois attention** cet email **ne confirme pas** si votre AVE est approuvée, vous devrez faire la vérification dans un second temps.

Soyez très vigilants sur :

- l'orthographe des noms et prénoms (**pour les femmes mariées c'est le ou les nom(s) tels que sur le passeport qui doivent apparaître sur l'AVE**)
- Sur le numéro de passeport (**en haut à droite sur la page de la photo**)
- la date de délivrance et la date d'expiration du passeport.

Cette AVE sera valable 5 ans, ou moins si votre passeport expire moins de 5 ans après la date de demande d'AVE. Vous devez faire une demande par personne.

Dans le cas d'**une famille qui compte trois personnes, vous devrez remplir et soumettre trois formulaires.**

Rendez-vous **uniquement** sur le site : <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/visiter-canada/ave/demande-renseignements-passeport.html>

Etape 1 : La demande d'AVE

- 1) Munissez-vous du passeport qui vous servira pour le voyage
- 2) Rendez-vous sur le site internet en utilisant **l'adresse internet ci-dessus**
- 3) Cocher « oui » si vous utilisez un passeport français, autrement cocher « non ».
- 4) Puis cliquer sur « continuer au formulaire de demande d'AVE »
- 5) Remplir les différents champs obligatoires très précautionneusement

Etape 2 : Réception du mail de confirmation de la demande

Modèle du mail que vous recevrez :

État : **Approbation de la demande d'AVE**
Nom : MICHEL ETIENNE PHILIPPE DUPONT
Numéro de passeport : XXXXXXXXXXXX
Numéro d'AVE : J501933238
Expiration : 2021/05/22

Votre demande d'autorisation de voyage électronique (AVE) a été approuvée. Vous êtes maintenant autorisé à voyager au Canada par avion.

Lorsque vous vous rendrez au Canada, vous devrez utiliser le passeport que vous avez utilisé pour faire la demande de cette AVE. Si vous obtenez un nouveau passeport, vous devez présenter une nouvelle demande d'AVE.

Le personnel responsable de l'enregistrement d'une compagnie aérienne et l'Agence des services frontaliers du Canada auront accès, par voie électronique, à l'état de votre AVE à l'aide de votre passeport.

À l'avenir, vous pourrez vérifier l'état et l'expiration de votre AVE avec l'outil Vérifier l'état d'une demande d'AVE. Pour utiliser cet outil, vous avez besoin du numéro d'AVE susmentionné ainsi que des renseignements tirés du passeport que vous avez utilisé pour présenter votre demande d'AVE.

Pour obtenir des renseignements sur les choses à voir et à faire au Canada, visitez www.Canada.travel. Au plaisir de vous voir au Canada!

Prévoyez-vous voyager aux États-Unis? Vous aurez peut-être besoin d'une autorisation du Système électronique d'autorisation de voyage (ESTA). Pour en savoir plus, consultez le site Web de l'ESTA

Etape 3 : Vérification de l'approbation de l'AVE

ATTENTION : Nous vous conseillons très fortement d'utiliser votre passeport lors de la vérification et non le numéro de passeport inscrit sur le mail d'approbation. Ceci vous permettra de repérer une éventuelle faute de frappe faite lors de la demande.

1) Utilisez le lien suivant pour vérifier l'état de votre demande d'AVE :

<https://onlineservices-servicesenligne.cic.gc.ca/eta/applicationQuery?lang=fr>

2) Remplir les différents champs obligatoires

- « Vérifier votre statut » : indiquer « Je possède une AVE approuvée, je veux consulter mon dossier »

- Entrez le numéro d'AVE présent sur le mail de confirmation que vous avez reçu

« État : Approbation de la demande d'AVE

Nom : MICHEL ETIENNE PHILIPPE DUPONT

Numéro de passeport : XXXXXXXXXXXX

Numéro d'AVE : J501933238

Expiration : 2021/05/22 »

- Entrez les informations telles qu'inscrites sur votre passeport

État de l'Autorisation de voyage électronique (AVE)

Vérifier votre statut (requis)

Je possède une AVE approuvée. Je veux consulter mon dossier.

numéro d'AVE (requis)

Ce numéro, qui commence par la lettre J, se trouve dans la partie supérieure du courriel que vous avez reçu lorsque votre demande d'AVE a été approuvée.

NUMERO AVE INSCRIT SUR L'EMAIL D'APPROBATION

Entrez les informations suivantes **exactement** comme vous les avez saisies sur votre formulaire de demande:

Numéro de passeport (requis)

UTILISER VOTRE PASSEPORT

Pays ou territoire d'émission (requis)

UTILISER VOTRE PASSEPORT

Date de délivrance (requis)

UTILISER VOTRE PASSEPORT **UTILISER VOTRE PASSEPORT** **UTILISER VOTRE PASSEPORT**

Date d'expiration (requis)

UTILISER VOTRE PASSEPORT **UTILISER VOTRE PASSEPORT** **UTILISER VOTRE PASSEPORT**

Vérifiez l'état de votre demande

3) Cliquer sur « Vérifier l'état de votre demande »

Voici alors ce qui doit s'afficher sur votre écran

Vérifiez l'état de votre demande		Annuler
État de la demande		
Où est cette demande?	Détails	Aide
État de la demande	Une décision finale a été rendue. Veuillez consulter la décision finale ci-dessous.	?
Une décision finale a été prise	Approuvée	?
numéro d'AVE	██████████	?
Date d'expiration	2024/05/01	
	Lorsque vous voyagez au Canada, vous devrez présenter au personnel du transporteur aérien le passeport que vous avez utilisé pour demander cette AVE. On se servira des données de votre passeport pour vérifier l'état de votre AVE dans la base de données de l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC). Une AVE est liée à votre passeport. Ce n'est pas un document physique. Une AVE est valide pour un maximum de cinq ans ou jusqu'à l'expiration de votre passeport, selon la première éventualité. Les visiteurs au Canada sont responsables des coûts des services de soins de santé dont ils ont besoin. Avant de venir au Canada, vous devriez souscrire une assurance maladie.	

Si la mention « approuvée » (entourée en rouge ci-dessus) n'apparaît pas, l'AVE n'est pas approuvée et une nouvelle demande devra être faite. N'hésitez pas à nous contacter si vous rencontrez des difficultés.

Vous ne recevrez aucun autre document, l'AVE sera directement enregistrée et reliée à votre numéro de passeport.

De ce fait, veuillez IMPRIMER le document à partir de l'onglet « Imprimer » en haut de page (vous pouvez également faire une capture d'écran), et nous l'envoyer par courrier ou par e-mail à l'adresse suivante :
info@srpeewee.ch

IHT dégage toute responsabilité dans le cas où vous n'auriez pas fait les démarches nécessaires pour l'obtention de votre AVE et dans le cas où celle-ci ne serait pas valide au moment d'embarquer.

ATTENTION : il existe des sites similaires à celui-ci mais qui ne sont pas les sites officiels. Utilisez bien le lien du site que nous vous avons indiqué.